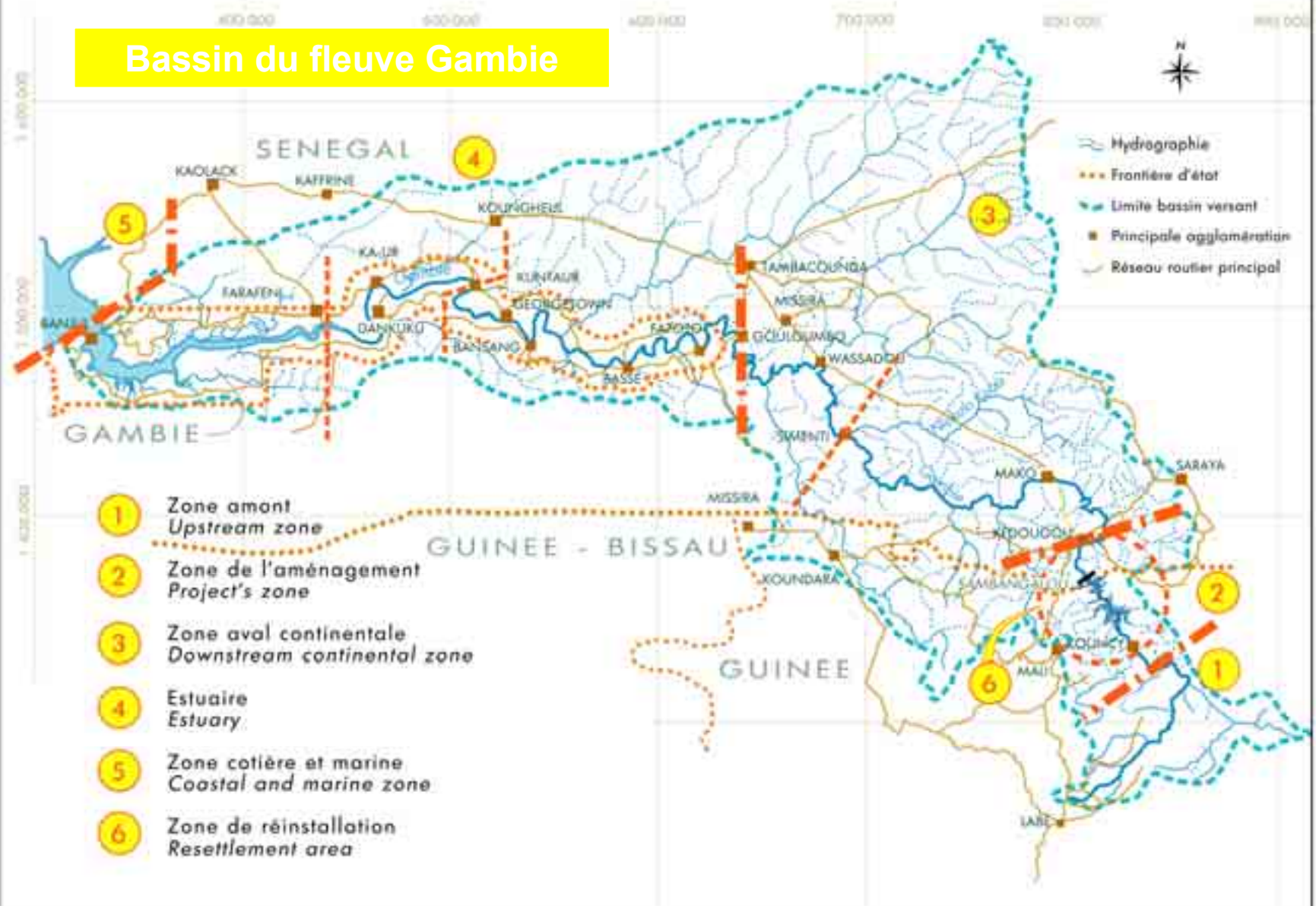


1. Carte de situation des bassins de l'OMVG



Bassin du fleuve Gambie



2. Présentation de l'OMVG

- **L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie est une organisation inter-gouvernementale créée en 1978 et regroupant la Gambie, le Sénégal, la Guinée et la Guinée-Bissau.**

3. Mission

- **L'OMVG est chargée de promouvoir et d'entreprendre les études et travaux d'aménagement des bassins des fleuves Gambie, Kayanga/Geba et Koliba/Corubal sur les territoires des Etats membres de l'Organisation.**

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Conventions de base liant les Etats membres :

- **La convention relative au statut du fleuve Gambie**

Le fleuve Gambie a été, avec ses affluents, déclaré Fleuve International sur les territoires nationaux des pays membres avec liberté de navigation et égalité de traitement entre les Etats membres.



Cadre juridique et institutionnel (suite)

- **Les aménagements agricoles et industriels pouvant modifier les caractéristiques du fleuve doivent être préalablement soumis à l'approbation des Etats contractants.**

Cadre juridique et institutionnel (suite)

- **La Convention portant création de l'OMVG. La Convention portant création de l'OMVG définit les objectifs, les attributions, compétences et mode de fonctionnement de l'Organisation.**
- **La Convention relative au statut juridique des ouvrages communs.**
Elle a pour objet de préciser le statut juridique des ouvrages et les modalités d'application de la notion de propriété commune des ouvrages

5. ORGANIGRAMME DE L'OMVG



6. PROGRAMME

- ┌ **le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Intégré des bassins des fleuves Kayanga/Geba et Koliba/Corubal.**
- **le Programme de Développement Énergétique de l'OMVG.**

- 
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Intégré des fleuves Kayanga/Geba et Korubal/Corubal**

Le Schéma Directeur a fait ressortir un ensemble d'actions réalisables à court, moyen et long terme.

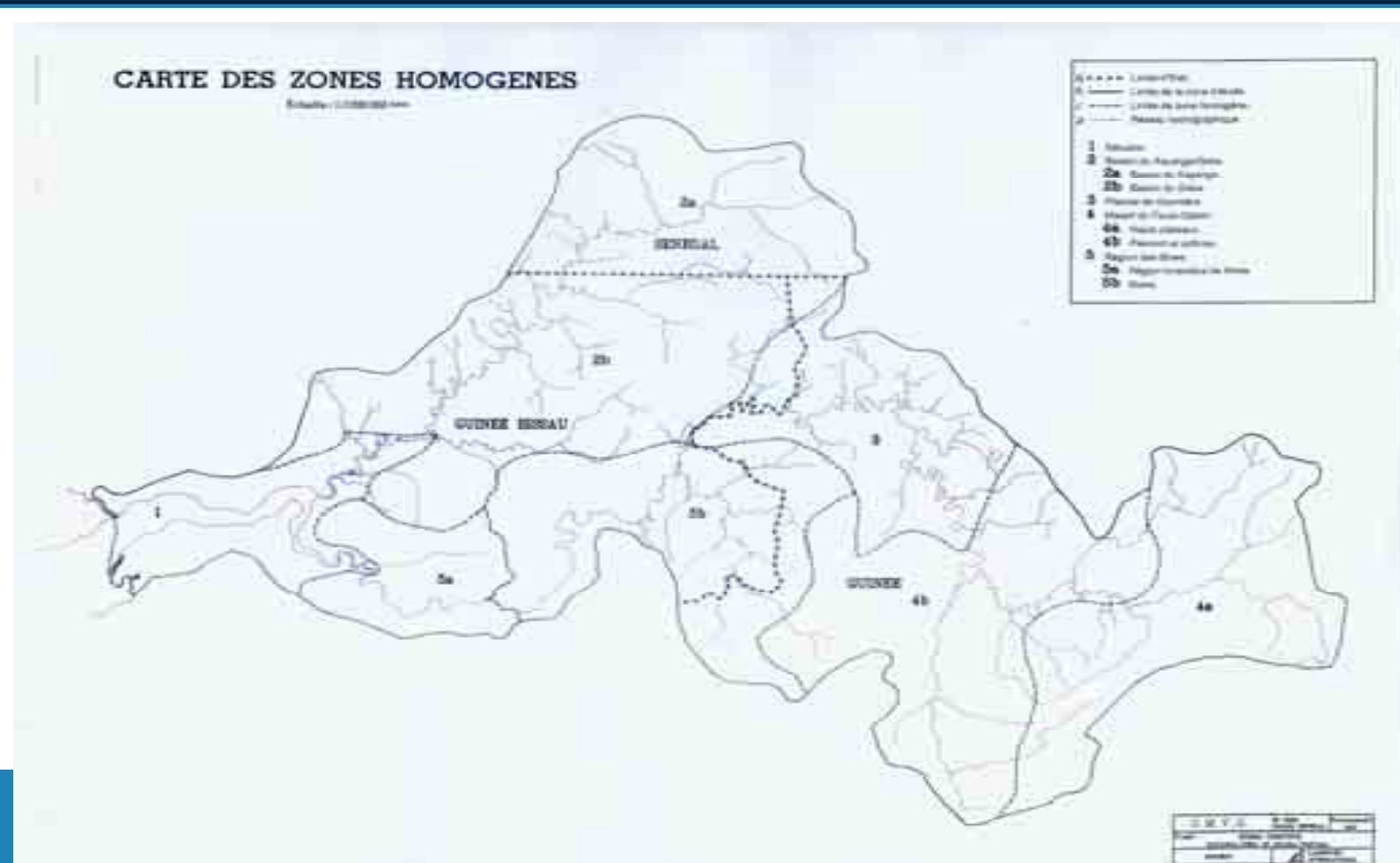
Objectifs du Schéma Directeur

- **l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles ;**
- **la préservation de l'environnement pour enrayer la dégradation du sol et du régime des eaux déjà amorcée dans certains secteurs de la zone ;**

Objectif du Schéma Directeur (suite)

- **l'intégration "inter-Etats" des actions envisagées, aussi bien pour leur mise en oeuvre la plus efficace que pour participer au développement du continent.**

Contenu du Schéma Directeur



Contenu du Schéma Directeur (suite)

- **Six programmes qui couvrent chacune des zones homogènes**
 - **Conservation des Eaux et des sols dans le Massif du Fouta-Djallon**
 - **Amélioration de l'élevage extensif dans la zone de Gaoual**
 - **Aménagement des plaines de Koundara**
 - **Gestion de terroir dans le Massif du Fouta-Djallon**
 - **Développement agricole de l'Estuaire**
 - **Aménagement de la plaine de Mampata**

Contenu du Schéma Directeur (suite)

Six (6) programmes communs à plusieurs zones homogènes :

- Développement agricole et gestion de terroir en zone cotonnière
- Aménagement de bas-fonds
- Exploitation forestière
- Protection et gestion des ressources naturelles en zone de Bowé
- Pêche et aquaculture
- Développement de l'apiculture

Contenu du Schéma Directeur (suite)

- Dix (10) programmes couvrant l'ensemble de la zone
 - La santé
 - L'hydraulique villageoise
 - Routes et pistes
 - Hydroélectricité
 - Appui à la restructuration du monde rural
 - Industrie - artisanat
 - Recherche développement
 - Renforcement institutionnel en matière de forêts
 - Inventaire forestier et suivi évaluation
 - Mise en place d'un système d'information régional (SIR)

8. Programme de Développement Énergétique

Les Différentes études menées ont permis de définir :

- **un programme d'aménagement de site hydroélectrique d'intérêt sous-régional sur une période de 15 ans,**
- **Une ligne d'interconnexion des réseaux de transport d'électricité pour l'écoulement de la production.**



9. PROJETS DE L'OMVG

Projet de Gestion de Ressources Naturelles

Projet de Gestion de Ressources Naturelles (suite)

- **Il a été identifié et élaboré à partir des programmes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Intégré des bassins des fleuves Kayanga/Geba et Koliba/Corubal étalés sur 15 années.**

Objectifs du projet : son objectif est d'augmenter les productions agroforestières et pastorales, de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles et d'améliorer les infrastructures et services sociaux de la zone du projet.

Projet de Gestion de Ressources Naturelles (suite)

- **Ses principales composantes sont :**
 - **Amélioration des productions qui inclut :**
 - **amélioration des productions végétales**
 - **aménagement hydro-agricoles**
 - **amélioration des productions animales**
 - **Hydraulique villageoise et pastorale**
 - **Aménagement des formations ligneuses**
 - **Environnement**

Projet de Gestion de Ressources Naturelles (suite)

- **Amélioration des infrastructures routières**
- **Action d'accompagnement comprenant :**
 - **Relance des activités des femmes**
 - **Formation**
 - **Santé**
 - **Appui à la mise en place d'un système de crédit associatif autogéré**

Le Projet Energie

- **Il s'agit de l'aménagement hydroélectrique de Sambangalou et de la ligne d'interconnexion des réseaux électriques des 4 pays membres.**

Le Projet Energie (suite)

- **Caractéristiques principales de l'aménagement hydro électrique de Sambangalou**
 - **Volume total de la retenue : 3,8 milliards m³**
 - **Puissance nominale : 120 MW**
 - **Energie moyenne : 400 GWh/an**



MERCI DE VOTRE ATTENTION